



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Indemnisation

Question écrite n° 46298

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur les procédures d'indemnisation des rapatriés d'Afrique du Nord qui ont été spoliés de leurs biens. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ce dossier, et les mesures éventuelles prises par son ministère en faveur des rapatriés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte une attention particulière à la situation des français rapatriés. L'indemnisation des biens détenus par les rapatriés sur les territoires antérieurement placés sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, a fait l'objet des lois 70-632 du 15 juillet 1970, 78-1 du 2 janvier 1978 et 87-549 du 16 juillet 1987. L'exécution des deux premières lois a entraîné une dépense de 28,5 MDF. Celle du 16 juillet 1987, qui a permis d'attribuer 413 920 certificats d'indemnisation, s'élèvera, à son terme en 1997, à 27,9 MDF. Au début de 1997, une grande réunion sera organisée, avec les associations représentatives, afin de faire le bilan de l'exécution de cette dernière loi. Elle sera suivie d'un débat devant le Parlement dans le courant du premier trimestre 1997. Les dossiers des rapatriés réinstallés dans des professions libérales, non traités à ce jour, seront étudiés avant le 31 décembre 1996, afin que des solutions humaines et équitables soient trouvées pour chaque dossier. Enfin, le plan d'action sur cinq ans, arrêté en application de la loi n° 94-488 du 11 juin 1994, relative aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilées, se poursuit normalement et des aménagements pourront lui être apportés dans le courant de l'année 1997 afin de corriger les imperfections éventuelles et de compenser les oublis qui se seraient révélés à l'expérience.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46298

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : relations avec le parlement

Ministère attributaire : relations avec le parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6556

Réponse publiée le : 6 janvier 1997, page 42